

## Interpellation concernant les fresques de la Villa Romaine

Le préavis 13-2020, relatif aux travaux d'assainissement de Villa romaine, précisait que « *les fresques sont considérées comme un vestige immobilier à charge de la Ville* » et que « *des discussions sont engagées entre la Ville et le Canton afin que ce dernier inscrive les fresques à l'inventaire cantonal et les considère comme biens mobiliers.* »

Or depuis le retrait du préavis susmentionné, nous n'avons plus aucune nouvelle à ce sujet. Tout au plus est-il fait mention d'une « rénovation » dans le programme de législature.

Entretemps, le Canton de Vaud a lancé un projet d'ampleur dans le cadre du nouveau musée romain d'Avenches qui devrait être inauguré d'ici 2028 et qui permettra de mettre en valeur l'héritage romain de notre ancienne capitale helvète.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité, en la priant de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points ci-après :

1. Les discussions engagées entre la Ville et le Canton, en vue de faire de ces fresques un bien mobilier, sont-elles toujours d'actualité ou à quel résultat ont-elles abouti ?
2. La possibilité a-t-elle été envisagée de prêter les fresques au Canton pour les rassembler avec d'autres vestiges dans le nouveau musée cantonal d'Avenches ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

21.04.2024    Lena Yersin